

L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉE DE LA CONDUITE

# LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



La conduite accompagnée à été mise en place par l'État dans les années 90. Aujourd'hui c'est une formation incontournable pour les jeunes qui veulent acquérir leur permis. Cette approche pédagogique leur permet d'acquérir de l'expérience de conduite avant d'obtenir leur permis B.

## LES CONDITIONS

**Âge minimum** 15 ans pour enregistrer le dossier  
auprès de la préfecture



**Code de la route obtenu**

**Formation de 20h minimum obligatoire**

*hors évaluation de départ*

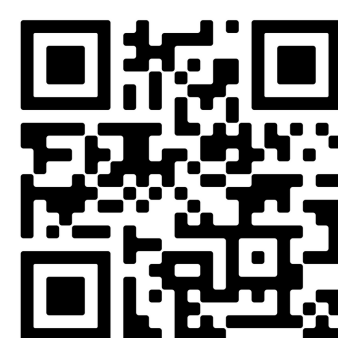
Période **minimum de 1 an et maximum 3 ans**

Min 3000 kms de conduite avec l'accompagnateur

## LES AVANTAGES

- Acquérir une expérience de conduite
- Gagner en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que conducteur
- Un taux de réussite plus important lors du passage de l'épreuve du permis avec **75% de réussite contre 57%** dans la filière traditionnelle
- Une période probatoire réduite : 2 ans au lieu de 3 ans pour un élève qui a suivi une formation traditionnelle
- **Passer l'épreuve du permis dès 17 ans**
- **Obtenir un tarif préférentiel sur son assurance " jeune conducteur "**

AUTO ECOLE ABS  
15 FAUBOURG ST JACQUES  
26000 VALENCE  
04 75 59 00 21



Scan moi